



Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GILHOC SUR ORMEZE**

Procès verbal de la séance du 22/11/2021

En exercice: 11

Présents: 11

Absents:

Votant: 11

DATE DE CONVOCATION: 15/11//2021

DATE D’AFFICHAGE: 15/11//2021

*Présents: Mesdames CANEL Monique, ERSANT Jennifer, MAZARD Vanessa, RICOUX Catherine,
VIAU Monique et Messieurs BLANC Amédée, COMBET Rosan, Joly Jean-Pierre, MAILLE
Emmanuel, NERON Julien, VALLA Max*

Absent :

Secrétaire de séance: ERSANT Jennifer

Après l'arrivée de tous les membres du conseil municipal, le maire ouvre la séance à 20h05

Approbation du compte rendu du 05 Octobre est approuvé à l'unanimité.

Délibération: N°2021/036

Objet: Décision Modificative Budget Eau et assainissement

Monsieur le Maire expose que suite à la rencontre avec le Trésorier nous devons prendre des décisions modificatives pour le Budget de la commune et le Budget de l'eau et assainissement.

Ces décisions se font en cours d'année après le vote du budget Primitif pour faire des ajustements comptables

Elle s'utilise exclusivement pour autoriser de nouvelles dépenses ou prendre en compte de nouvelles recettes.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	900,00		
2121 (21) : Terrains nus	-900,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	6 010,00		
6215 (012) : Personnel affecté par collecti	-6 010,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré à l'unanimité de ses membres présents : APPROUVE la décisions modification N°1 sur le Budget Eau et Assainissement

Délibération : N°2021/37

Objet : Décision modificative budget commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables	15 000,00	752 (75) : Revenus des immeubles	12 000,00
		773 (77) : Mandats annulés ou atteints déché	3 000,00
	15 000,00		15 000,00
Total Dépenses	15 000,00	Total Recettes	15 000,00

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré à l'unanimité de ses membres présents : APPROUVE la décisions modification N°1 sur le Budget de la Commune

**

Délibération: N°2021/035

Objet: MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES DE GILHOC-SUR-ORMEZE ET INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de protéger les captages de Gilhoc-Sur-Ormèze destiné à l'alimentation en eau potable de la commune de Gilhoc-Sur-Ormèze.

Conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau et pour établir les périmètres de protection des captages.

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière peut être accordée pour mener à bien les différentes phases :

La phase administrative

La phase ultérieure d'acquisition foncière et de matérialisation des périmètres sur le terrain.

Mise en conformité des captages de Gilhoc-Sur-Ormèze et instauration des périmètres de protection.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de l'Ardèche le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de captage et des mesures de protection de la ressource, au titre du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement.

S'ENGAGE à

- a) Conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages et à réaliser les travaux nécessaires celui-ci,
- b) Acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiate,
- c) Une fois l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique pris, l'afficher en mairie et informer par lettre recommandée les propriétaires concernés par les servitudes

DÉCIDE de faire réaliser l'étude préalable de bilan et de faire établir les dossiers d'instructions technique et administrative

SOLLICITE le concours financier du Département, de l'État, de la région et de l'Agence de l'eau tant au stade des études préalables, de la phase administrative, qu'à celle de la phase ultérieure

MANDATE Monsieur le Maire pour qu'il puisse entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier d'études préalables et des dossiers administratifs et technique relatifs aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages .

**

Délibération: N°2021/039

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CALCUL DES ALLOCATIONS CHÔMAGE D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de l'Ardèche CDG07 à déléguer au CDG03 le calcul des indemnités chômage, dans le cadre de la convention CDG07/CDG03, le CDG03 s'engage à assurer pour le compte de la collectivité les prestations suivantes :

- Étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage
- Étude du droit en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage
- Étude des calculs de l'allocation chômage et de l'activité réduite
- Étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC

S'agissant d'une mission facultative du CDG03 il convient de passer une convention autorisant le CDG07 à déléguer au CDG03 le calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

**

Les décorations de Noël du village seront posées début Décembre.

Date du prochain CM 14/12/21

Fin de Séance 21h11

Le 26 Novembre 2021

Le Maire,
Amédée BLANC

